

Gouvernement du Québec

Décret 1305-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de M^e Josée De Bellefeuille comme secrétaire générale associée à la législation au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Josée De Bellefeuille, vice-présidente par intérim à la Société québécoise des infrastructures, cadre juridique, soit nommée secrétaire générale associée à la législation au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, avec le rang et les privilèges d'une sous-ministre, au traitement annuel de 194 428 \$ à compter du 19 octobre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à M^e Josée De Bellefeuille comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69595

Gouvernement du Québec

Décret 1306-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Pier Langelier comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Pier Langelier, directrice générale du Bureau du président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures, cadre classe 3, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au traitement annuel de 157 881 \$ à compter du 19 octobre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Marie-Pier Langelier comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69596

Gouvernement du Québec

Décret 1307-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Carl Lessard comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Carl Lessard, vice-président par intérim à la Société québécoise des infrastructures, cadre classe 1, soit nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, administrateur d'État I, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, au traitement annuel de 187 252 \$ à compter du 19 octobre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Carl Lessard comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69597

Gouvernement du Québec

Décret 1308-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Michel Léveillé comme secrétaire général associé à la communication gouvernementale au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Michel Léveillé, vice-président – Communication stratégique, Les Services de Réputation Syrus inc., soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire général associé à la communication gouvernementale au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, pour un mandat de trois ans à compter du 19 octobre 2018, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Contrat d'engagement de monsieur Michel Léveillé comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Michel Léveillé, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Léveillé exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 19 octobre 2018 pour se terminer le 18 octobre 2021, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

À compter de la date de son engagement, monsieur Léveillé reçoit un traitement annuel de 200 085 \$.

Ce traitement sera révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 3 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Léveillé comme sous-ministre du niveau 3 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

3.3 Statut d'emploi

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

3.4 Droits d'auteur

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Monsieur Léveillé renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

Monsieur Léveillé peut démissionner de son poste de secrétaire général associé au ministère, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Suspension

Le secrétaire général peut, pour cause, suspendre de ses fonctions monsieur Léveillé.

4.3 Destitution

Monsieur Léveillé consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.4 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois. En ce cas, monsieur Léveillé aura droit, le cas échéant, à une allocation de départ aux conditions et suivant les modalités déterminées à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

5. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Léveillé se termine le 18 octobre 2021. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire général associé, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire général associé, monsieur Léveillé recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

69598

Gouvernement du Québec

Décret 1309-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur David Bahan comme sous-ministre du ministère de l'Économie et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur David Bahan, sous-ministre adjoint au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Économie et de l'Innovation, administrateur d'État I, au traitement annuel de 209 633 \$ à compter du 19 octobre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur David Bahan comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69599

Gouvernement du Québec

Décret 1310-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Côté comme sous-ministre au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Pierre Côté, sous-ministre associé au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au traitement annuel de 243 653 \$ à compter du 22 octobre 2018;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à monsieur Pierre Côté comme sous-ministre du niveau 4 soit majoré de 20 %;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre Côté comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69600

Gouvernement du Québec

Décret 1311-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Elizabeth Rody comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Elizabeth Rody, ex-chef de Protocole, Parlement du Canada, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour un mandat de trois ans à compter du 19 octobre 2018, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Contrat d'engagement de madame Elizabeth Rody comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Elizabeth Rody, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministère.